Orpi Moné Martinaud 2022

PRÉMIUM

✓ Appel et encaissement des loyers et charges diverses
✓ Délivrance des quittances et reçus aux locataires
✓ Lettre de rappel et 1ère relance par LRAR
✓ Révision des loyers
✓ Reddition mensuelle des comptes (par virement)
✓ Gestion travaux urgents
✓ Gestion des travaux d'entretien jusqu'à 250 €
✓ Contrôle et acceptation du congé locataire
✓ Restitution du Dépôt de Garantie

6 % TTC[1]

PRIVILÈGE

Inclut la **formule PRÉMIUM**
+
✓ Aide à la déclaration des Revenus Fonciers
✓ Gestion des charges de copropriété et impositions dues par le locataire
✓ Suivi du dossier contentieux (du commandement de payer à l'expulsion)
✓ Gestion des travaux d'entretien jusqu'à 1500 €

7,5% TTC[1]

PRESTIGE

Inclut les **formules PRÉMIUM + PRIVILÈGE**
+
Le plus **Assurance PNO incluse**
+
✓ Gestion des sinistres:
- Dommages-Ouvrage
- Dégâts des Eaux
- Incendie
✓ Gestion des travaux (quel que soit le montant)
✓ Représentation en AG de copropriété
✓ Frais admin inclus

9 % TTC[1]

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

Cette option comprend :
✓ La prise en charge de l'INTÉGRALITÉ des loyers impayés jusqu'à la date de départ effective du locataire
✓ La prise en charge des frais d'huissier et d'avocat
✓ Garantie DÉGRADATIONS IMMOBILIÈRES
✓ Garantie PROTECTION JURIDIQUE
✓ **En sus Garantie « Vacance Locative » (+ 2,20%)**

2,5% TTC[2]

[1] En % TTC du montant des encaissements, selon taux de TVA en vigueur
[2] En % des loyers et charges appelés, frais de gestion inclus

Orpi Moné Martinaud 2022

Gestion des charges de copropriété et impositions dues par le locataire	+	✓	✓ 25,00 € TTC par trimestre
Reddition mensuelle des comptes - Versement des fonds par chèque	+	+	+ 1,03 € TTC par envoi
Recouvrement des créances: suivi du dossier contentieux du commandement de payer par huissier à l'expulsion Les frais de procédure (huissier, avocat,…) restent à la charge du bailleur	+	✓	✓ 120,00 € TTC (forfait)
Etablissement et envoi des éléments d'aide à la déclaration des Revenus Fonciers	+	✓	✓ 90,00 € TTC par an et par lot
Gestion des travaux d'entretien (de 250 € TTC à 1500 € TTC)	+	✓	✓ 65,89 € TTC (taux horaire)
Gestion des travaux (au-delà de 1500 € TTC)	+	+	✓ 65,89 € TTC (taux horaire)
Gestion des sinistres (Dommages-Ouvrage / Dégâts des Eaux / Incendie) • Déclaration et suivi du sinistre • Etablissement des devis et suivi des travaux • Encaissement des indemnités et reversement après contrôle	+	+	✓ 120,00 € TTC (forfait)
Représentation du bailleur en expertise (sinistres Dommages-Ouvrage / Dégâts des Eaux / Incendie)	+	+	✓ 65,89 € TTC (taux horaire)
Représentation du bailleur en AG de copropriété ou devant tous organismes publics ou privés	+	+	✓ 65,89 € TTC (taux horaire)
Frais administratifs	+	+	✓ 1,03 € TTC par mois
Abonnement Extranet	+	✓	✓ 1,03 € TTC par mois
Assistance à la livraison pour les biens achetés en VEFA	+	+	+ 65,89 € TTC (taux horaire)
Constitution et suivi de dossier ANAH	+	+	+ 65,89 € TTC (taux horaire)
Visite annuelle et/ou étude technique du bien loué durant le cours du bail	+	+	+ 65,89 € TTC (taux horaire)
Assurance "Protection Juridique" (uniquement possible hors assurance GLI / DI) (frais de gestion inclus)	+	+	+ 1,00% TTC du loyer annuel HC
Honoraires d'Etat des Lieux (entrant et/ou sortant), de Location, de Relocation ou d'Avenant au bail	+	+	+ cf Barème "Honoraires de Location"